

naissions trois formes principales de l'idée du BEAU : le BEAU absolu, le BEAU réel et le BEAU idéal. (Frank.) Le BEAU peut se définir : la manifestation sensible du principe qui est l'âme et l'essence des choses. (Frank.) Nous avons le désir inextinguible du BEAU idéal. (G. Sand.) Le BEAU est dans la forme finale, le bon dans le rapport de l'organisme vers le but. (A. Karr.) Le BEAU n'a qu'un type, le laid en a mille. (V. Hugo.) Le BEAU est une des marques de la vérité. (Renan.) Le goût du BEAU ne connaît pas l'intolérance. (Renan.)

Le beau ne plaît qu'un jour, si le beau n'est utile.
SAINT-LAMBERT.

Le beau, c'est vers le bien un sentier radieux,
C'est le vêtement d'or qui le pare à nos yeux.
BRIZEX.

Je suis belle, et j'ordonne
Que, pour l'amour de moi, vous n'aimiez que le beau.
Je suis l'ange gardien, la muse et la madone.
BAUDELAIRE.

Rien n'est beau que le vrai, dit un vers respecté,
Et moi je lui réponds, sans crainte d'un blasphème :
Rien n'est vrai que le beau, rien n'est vrai sans beauté.
A. DE MUSSET.

— Bel objet, ce qui est beau : Donnez-moi
de la toile ; mais je veux du BEAU. Le BEAU
n'est jamais trop cher.

Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile.
LA FONTAINE.

Que le bon soit toujours camarade du beau,
Dès demain je chercherai femme.
LA FONTAINE.

— Le côté séduisant d'une chose, son point de vue favorable : Le BEAU d'un jardin anglais. Le BEAU d'une église gothique. Voici le BEAU de l'aventure. Il a oublié le BEAU de l'histoire. Où est le BEAU d'une rue dont toutes les maisons se ressemblent. (***) Le plus BEAU, dans les belles actions, est de vouloir les cacher. (Pasc.) Lorsqu'on est maître une fois, tout le BEAU de la passion est fini. (Mol.) L'antier son ami, cela est trop peuple ; mais louer son ennemi, le porter aux nues, voilà le BEAU. (Mariv.) Le BEAU dans l'homme, c'est l'homme, et non pas un homme. (Ballanche.)

— Eclat, perfection, s'emploie souvent ironiquement : Nous avons en lui l'agitateur au complet, le frondeur, le factieux dans tout son BEAU. (Ste-Buve.)

— Ironig. Ce qui ne mérite pas d'être approuvé : C'est du BEAU que vous avez fait là.

— Fam. Nom que l'on donnait autrefois aux jeunes gens et quelquefois à des hommes plus âgés, dont la tenue soignée, les manières élégantes, les habitudes aristocratiques étaient considérées comme des modèles de bon goût. Un BEAU était un homme dont la tenue sévère, la mise soignée, l'élégance exquise, le ton délicat, les manières choisies commandaient au plus haut degré l'attention, réunissaient tous les suffrages et toutes les sympathies de la mode. (L. Gozlan.) Parlons d'abord de M. de Caudale, l'un des BEAUX les plus à la mode en son moment. (Ste-Buve.) Fat, petit-maitre : Le jeune BEAU anglais n'est forcé à la prudence que par l'excès et la sensibilité maladroite de sa vanité. (H. Boyle.) J'ai vu l'aimable et noble Wilhelmine, le désespoir des BEAUX de Berlin, mépriser l'amour et se moquer de ses folies. (H. Boyle.) Homme à prétention : Le BEAU de l'Empire est toujours un homme long et mince, qui porte un corset et qui a la croix de la Légion d'honneur. (Balz.) — Faire le beau, Se rengorger, étaler avec complaisance ses grâces réelles ou prétendues : Ne faites pas le BEAU dans un bal, si vous ne voulez que l'on vous prenne pour un vaniteux et un mais. (Boitard.) Il ne s'agit pas de FAIRE le BEAU dans les tavernes et de me promener dans les rues de Paris en caracolant de brocart d'or. (V. Hugo.)

— Le temps est au beau, se met au beau, Le temps est beau, il devient beau : Si on vous parle de tout ceci, haussiez les épaules, levez les yeux au ciel, faites un soupir et un sourire, et dites que le TEMPS EST AU BEAU. (P.-L. Cour.)

— Jeu. Mettre en beau, Au jeu de mail, Ajuster au milieu, pour franchir la passe.

— s. f. Femme qui a de la beauté, femme en général : Un dessert sans fromage est une BELLE à qui il manque un œil. (Brill.-Sav.)

Une belle, d'un mot, rajuste bien des choses.
MOLIERE.

Alors qu'une belle est en larmes,
Elle est plus belle de moitié.
LA FONTAINE.

— Amante, maîtresse : Il était aux pieds de sa BELLE.

Un autre, avec sa belle, exprès s'est laissé choir.
PARCEVAL-GRANDMAISON.

Quand on attend sa belle,
Que l'attente est cruelle !
(Chanson populaire.)

Voyez, dans leur ardeur et cruelle énergie,
Les rustres dévot, d'un regard enchanteré,
Leurs belles regorgeant de force et de santé.
PARCEVAL-GRANDMAISON.

— Au pl. Le beau sexe :

Il est aimé des grands, il est chéri des belles.
BOILEAU.

Quelque rare que soit le mérite des belles,
Je pense, Dieu merci, qu'on vaut son prix comme elles.
MOLIERE.

Nous n'avons pas les yeux à l'épreuve des belles,
Ni les mains à celle de l'or.
LA FONTAINE.

La jeunesse toujours eut des droits sur les belles.
L'amour est un enfant qui badine avec elles.

REGNARD.

Le premier des devoirs est de servir les belles.
Les rois ne vont qu'après elles.

VOLTAIRE.

— Aimer les belles, Courir les belles, Avoir du penchant à la galanterie : C'est un charmant garçon, mais il aime trop LES BELLES, cela nuira à son avancement.

— Fam. Ma belle, Terme d'amitié, surtout entre femmes, et qui n'est guère usité que dans la bouche d'une personne plus âgée que celle à qui elle l'adresse : Adieu, ma chère BELLE, j'achèverai cette lettre à Paris. (Mme de Sév.) Allons, ma petite BELLE, nous causerons en route, dit la duchesse en se levant. (Balz.) Comment, ma petite BELLE ? répondit la marquise en regardant la visiteuse dans la pénombre que produisait la porte entrouverte. (Balz.) A propos, BELLE d'amour, comment vous appelez-vous ? (V. Hugo.) Ma toute BELLE, disait la sous-préfète, je vous admire, en vérité, d'avoir pu passer deux hivers de suite dans votre château. (G. Sand.)

— Ironig. La belle, Mot que l'on adresse à une femme dont on veut blâmer les prétentions : Je n'ignore pas, LA BELLE, que vous vous croyez adorable. Ah ! vous pensez me tromper, LA BELLE !

— Faire la belle, Se pavaner, se rengorger, prendre un air satisfait de sa beauté : Je crois que ce laideron se permet de FAIRE LA BELLE. Elle est coquette, elle se pavane, elle fait LA BELLE. (Scribe.) C'était de quoi me parer et FAIRE LA BELLE. (Ste-Buve.)

— Mar. Endroit d'un bâtiment le moins élevé, qui se trouve entre la grande rabattue et la rabattue de l'avant, et où il consomme à peu près ses mêmes largeurs : C'est ordinairement par la BELLE qu'on arrive à l'abordage. On dit mieux EMBELLE. Sorte de perche qui sert à contenir les bannes sur les bateaux. Pointer le canon en belle, Pointer carrément au vaisseau, de façon à pouvoir tirer lorsqu'il est sans inclinaison.

— Jeu. Partie décisive, celle qui termine une suite de parties jouées précédemment, et gagnées en nombre égal par chacun des joueurs : Nous sommes manche à manche, baron, nous jouerons LA BELLE quand vous voudrez. (Balz.) S'emploie au fig. dans le sens de revanche, Prendre sa belle, Attendre sa belle : M. Talon avait conclu en plein contre M. de Luxembourg ; ce fut aussi où il arrêta son affaire, et, à son érection nouvelle, il attendit sa BELLE. Aux cartes, Carte dont la valeur est supérieure à celle des autres. Se dit particulièrement, au boston, de la carte retournée dans la première donne. Tirer à la belle ou à la plus belle, Prendre au hasard une carte, afin de voir qui aura la plus forte, soit pour déterminer qui aura le premier la donne, soit pour achever une partie qui menace de durer longtemps. Jeu de la belle ou simplement la belle, jeu du flux et du reflux et un, Jeu de hasard analogue au trente et un, et dans lequel le gain se détermine par la valeur des cartes qui ont été distribuées. Jeu de hasard qui est une espèce de loterie, dans laquelle le numéro sortant gagne les mises de tous les autres.

— Rem. Le mot belle, tant adj. que subst., entre dans un certain nombre de mots composés que l'on trouvera à leur place alphabétique.

— Encycl. Esthét. V. ESTHÉTIQUE.

— Jeu. Jeu de cartes appelé Jeu de la Belle, Jeu du Flux et du Trente et un, du nom de ses chances principales. On emploie un jeu entier, et les joueurs sont en nombre indéterminé. Après avoir fixé le nombre de coups de la partie, chaque joueur prend un enjeu de 24 jetons ou plus, auxquels on attribue une valeur de convention, et il en met 6 sur le jeu, savoir : 1 pour la belle, 2 pour le flux, et 3 pour le trente et un, et toujours dans la même proportion à chaque coup ; ces jetons sont déposés dans 3 corbillons distincts. Ces préliminaires terminés, on tire à qui donnera ; mais cette opération est uniquement pour la forme, car la donne ne procure aucun avantage. Le donneur distribue d'abord 2 cartes à chaque joueur et à lui-même, du côté blanc comme à l'ordinaire ; puis il en distribue une troisième en la retournant. Celui qui a la plus forte de ces cartes retournées gagne la belle, et prend les jetons déposés dans le corbillon affecté à cette chance. Remarquons en passant que l'as, qui vaut 11 pour le trente et un, ne vient qu'après le valet pour la belle. Chaque joueur regarde ensuite s'il a le flux, c'est-à-dire 3 cartes de la même couleur. Celui qui l'a gagne les jetons du corbillon correspondant. S'il y a deux concurrents, c'est celui qui a le point le plus élevé qui l'emporte. S'il y a plus de deux concurrents, ou si personne n'a le flux, on le remet au coup suivant, mais alors on double ordinairement la mise. On passe alors au trente et un. Celui qui l'a gagne le troisième corbillon. En cas de concurrence entre deux joueurs, le gagnant est celui qui l'a annoncé le premier. S'il y a plus de deux concurrents, on réserve l'enjeu pour le coup suivant, et en l'augmentant comme pour le flux. Si personne n'a trente et un, les joueurs qui sont assez près de ce nombre pour craindre de le dépasser s'ils demandaient une carte, ce qui les ferait crever, déclarent se tenir à leur jeu. Ceux, au contraire, qui en sont trop loin, demandent une carte. Ils peu-

vent aussi en demander une seconde, mais seulement après que tous les autres ont passé. Le donneur ne peut jamais en prendre qu'une, et après tout le monde. Dans tous les cas, c'est le premier qui annonce son trente et un qui est le gagnant, et s'il y a plus de deux concurrents, l'enjeu est réservé pour le coup suivant et doublé. Enfin, si aucun des joueurs n'a trente et un, le corbillon appartient à celui qui approche le plus près de ce point.

— Un autre jeu de hasard de même nom et d'origine italienne a une très-grande ressemblance avec le biribi. Son introduction en France date du XVII^e siècle. Il se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. Un tableau, étendu sur une table, se compose de 104 numéros, les uns rouges, les autres noirs, formant 13 colonnes de 8 numéros chacune. Dans un sac que tient le banquier se trouvent 104 petits étuis contenant chacun un des numéros du tableau. L'orifice de ce sac est fermé par une sorte de boule creuse en métal, nommée casque, qui communique avec l'intérieur par une ouverture disposée de manière à ne livrer passage qu'à un seul étui. Quand les pontes ont mis sur les numéros du tableau l'argent qu'ils veulent risquer, l'un d'eux fait passer un des étuis du sac dans la boule, puis le banquier, ouvrant cette dernière avec une petite clef, extrait le numéro de l'étui et le proclame à haute voix. Ceux que ce numéro fait gagner reçoivent du banquier une somme proportionnée à la mise qu'ils ont faite sur chaque chance, et celui-ci ramasse les enjeux de tous ceux qui ont perdu. L'avantage du banquier à la belle est de 1 sur 13. Cet avantage, énorme et certain, a de tout temps fait prohiber ce jeu. Aussi, sauf à quelques époques exceptionnelles, n'y a-t-on généralement joué que dans des tripots clandestins.

— Allus. littér. La faute en est aux dieux, qui la firent si belle, vers devenu proverbe. Peu de personnes savent que ce prétendu alexandrin est composé des deux avant-derniers vers de six syllabes qui terminent le couplet suivant de Lingendes, neveu de Voiture, chansonnier du temps de Boileau :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle.
La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

On a souvent attribué ces deux vers, données comme n'en formant qu'un seul, à différents poètes, et même quelquefois au duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. On y fait quelquefois allusion, en parlant d'un amour irrésistible dans lequel la passion anéantit complètement la volonté.

BEAU (ESSAI SUR LE), par le P. André, ouvrage composé de discours lus à l'Académie de Caen, dont l'auteur était membre. La première édition (1741) ne contenait que les quatre discours suivants : 1^o Sur le beau en général, et en particulier sur le beau visible ; 2^o sur le beau dans les mœurs ; 3^o sur le beau dans les pièces d'esprit ; 4^o sur le beau musical. En 1763, parut une seconde édition, augmentée de quatre autres discours : Sur le *modus* ; Sur le *décorum* ; Sur les grâces, et enfin sur l'amour du beau.

— Premier discours. Le P. André est, en matière de beauté, très-éloigné du scepticisme : il réclame contre l'insolence des pyrrhoniens, dont la folie et le ridicule ne lui paraissent jamais plus palpables que lorsqu'ils parlent du beau. Il commence par établir qu'il y a un beau essentiel, indépendant de toute institution, même divine ; en second lieu, qu'il y a un beau naturel, indépendant de l'opinion des hommes ; enfin, qu'il y a une espèce de beau, d'institution humaine, et qui est arbitraire jusqu'à un certain point. Ces trois sortes de beautés peuvent être considérées ou dans l'esprit, ou dans le corps ; de là, la distinction du beau sensible et du beau intelligible. Mais tous nos sens n'ont pas le privilège de connaître le beau. Il y en a trois que la nature a exclus de cette noble fonction : le goût, l'odorat et le toucher, « sens stupides et grossiers, qui ne cherchent, comme les bêtes, que ce qui leur est bon, sans se mettre en peine du beau. » Pourquoi la vue et l'ouïe, sont-elles les seules de nos facultés corporelles qui aient le don de le discerner ? Il n'en faut pas demander la raison au P. André : « Je n'en connais pas d'autre, dit-il, que la volonté du Créateur, qui fait comme il lui plaît le partage des talents. » Ainsi le beau sensible se divise en beau visible ou optique, dont l'œil est le juge naturel, et en beau acoustique ou musical, dont l'oreille est l'arbitre-née.

Ces généralités posées, le P. André étudie le beau visible. Il y a d'abord, dit-il, un beau visible essentiel, absolu, que la géométrie nous révèle, qui consiste dans l'ordre, la proportion, la symétrie, et dont l'unité constitue la forme et l'essence. Il y a ensuite un beau visible naturel, dépendant de la volonté du Créateur, mais indépendant de nos opinions et de nos goûts : c'est la lumière qui, en faisant naître les couleurs, nous donne ce beau naturel. La lumière est belle de son propre fonds ; elle embellit tout. On peut la prendre pour mesure de la beauté des couleurs, et donner à chacune le rang d'estime qu'elle mérite, selon qu'elles en approchent plus ou moins. Le beau visible naturel ne dépend pas seule-

ment de l'éclat des couleurs ; il résulte encore de leur variété, des nuances qu'elles forment par leurs combinaisons, de leur association et de leur assortiment. Outre le beau visible essentiel et le beau visible naturel, il y a une troisième espèce de beau visible, un beau visible arbitraire ou artificiel, un beau visible de convention, de création humaine, consistant dans les irrégularités qu'admettent les arts, et que, l'habitude aidant, nous finissons par admirer.

— Deuxième discours. Le deuxième discours de l'Essai sur le beau est consacré au beau moral. Ici encore, dit le P. André, c'est l'ordre qui fait le fondement du beau. L'ordre moral est essentiel, naturel et arbitraire, comme l'ordre visible. L'ordre moral essentiel est fondé sur les rapports immuables, nécessaires, que nous présente le monde intelligible où Dieu est au premier rang, l'esprit créé au-dessous, et au dernier degré la matière. De là ces règles absolues : Que l'Etre suprême doit avoir le rang suprême dans notre estime, dans notre amour, dans notre attachement ; que nous devons donner à l'esprit le pas sur le corps, et que le corps doit être soumis à l'esprit comme à son supérieur naturel. L'ordre moral naturel consiste dans les liens de cœur et d'affection qui rattachent les hommes les uns aux autres. Le beau moral arbitraire, ce sont les lois, c'est l'ordre civil et politique au moyen duquel l'unité s'impose à la société des hommes.

— Troisième discours. Après le beau dans les mœurs, le P. André considère le beau dans les ouvrages de l'esprit. « J'appelle beau dans un ouvrage d'esprit, dit-il, non pas ce qui plaît au premier coup d'œil de l'imagination dans certaines dispositions particulières des facultés de l'âme ou des organes du corps, mais ce qui a droit de plaire à la raison et à la réflexion par son excellence propre, par sa lumière ou par sa justice, et, si l'on me permet ce terme, par son agrément intrinsèque. Comme le beau visible, et comme le beau moral, le beau spirituel doit être distingué en beau essentiel, beau naturel, beau arbitraire. Qu'est-ce qui constitue le beau essentiel dans un ouvrage d'esprit ? C'est, répond le P. André, la vérité, l'ordre, l'honnêteté et le décent. Le beau naturel dans les œuvres de l'esprit est fondé sur la constitution même de notre âme, qui n'est pas seulement intelligence, mais encore imagination et sentiment ; il se divise en trois espèces : le beau dans les images, le beau dans les sentiments, le beau dans les mouvements. Quant au beau spirituel arbitraire, il dépend en partie de l'institution des hommes, des règles du discours qu'ils ont établies, du génie des langues, du goût des peuples.

— Cinquième discours. Passant sur le quatrième discours, qui est consacré au beau musical, nous arrivons au cinquième, qui traite du *modus*. Quel sens le P. André donne-t-il à ce mot latin, qu'il fait passer dans notre langue ? « Dans le beau, comme en toute autre chose, dit-il, il y a une certaine mesure qu'il faut remplir, mais qu'il ne faut pas combler ; il y a, dans la recherche même du beau, deux extrémités contraires à éviter, le défaut et l'excès ; entre ces deux extrémités, il y a un certain point, marqué par la nature, en deçà duquel un objet n'est pas encore tout à fait beau, et au delà duquel il cesse de l'être : ce point fixe, qui est une espèce de milieu entre le trop et le trop peu, et qui est vraiment le siège du beau, voilà le *modus*. » Le P. André se demande s'il vaut mieux rester en deçà ou aller au delà de ce point, en d'autres termes si, en matière de beauté, les défauts sont plus supportables que les excès ; il se prononce pour les défauts, car « il est évident, dit-il, que le trop peu a ce précieux *modus*, qui fait en toute chose le point de la perfection. »

— Septième discours. Terminons cette rapide analyse de l'Essai sur le beau, par quelques mots sur le plus charmant des discours qui le composent, celui où il est traité des grâces. Le P. André examine successivement les grâces du corps et les grâces de l'esprit. Commencant par les grâces du corps, il nous les montre distribuées avec profusion dans tous les genres de corps qui composent les différents règnes du monde matériel : dans les corps inanimés, par exemple, dans l'arc-en-ciel ; dans ceux qui ont une *espèce de vie*, par exemple, dans les arbres et les fleurs ; dans ceux qui ont une *espèce d'âme*, par exemple, dans les oiseaux ; et enfin dans l'homme, qui, ayant une âme toute spirituelle, fait un règne à part, plus gracieux que tous les autres. Dans l'homme, il distingue trois espèces de grâces, grâces du visage, grâces du port, grâces des manières. Passant aux grâces de l'esprit, il les définit : des beautés ou plutôt des agréments du discours, qui non-seulement nous plaisent par le sens des paroles, mais encore nous font plaisir par le tour qui les accompagne. Quelles sont les sources naturelles des grâces du discours ? L'imagination et le cœur.

L'Essai sur le beau est le premier ouvrage remarquable qui ait été écrit en France sur l'esthétique. Il porte l'empreinte de la pensée et de la langue du XVIII^e siècle, d'une pensée et d'une langue formées par le cartésianisme. Dans la théorie du beau qui y est développée, nous retrouvons cette conception toute géométrique et toute mécanique de la nature, qui ca-